

HONORAIRES DE SYNDIC

HONORAIRES ANNUELS DE BASE PAR LOTS PRINCIPAUX (TTC) :..... 150,00 €
• Avec un minimum de 2000,00€ par copropriété

HONORAIRES SUR GROS TRAVAUX DECIDES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

De 0,0 à 100 000 €, 2,00 % HT du montant TTC des travaux avec un minimum de 80,00€
De 100 000 à 200 000 €, 2,00 % HT du montant TTC.
De 100 000 à 200 000 €, 2,00 % HT du montant TTC.

VACATION (TTC / heures)..... 75,00 €

FRAIS POUR MUTATION TTC (A la charge du vendeur)

• Etablissement état daté 350,00 €
• Mise à jour état daté 50,00 €

HONORAIRES DE LOCATION

FRAIS ET HONORAIRES DE LOCATION BAUX D'HABITATION loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 % à la charge du locataire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :
7.00€ TTC/m² pour des appartements dont la surface n'excède pas 40 m²
5.00€ TTC/m² pour les 20 m² supplémentaires
3.00€ TTC/m² au-delà de 60m²
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 2.00€ TTC/m²

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, à la charge du bailleur :

- honoraires d'entremise et de négociation : néant
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :
7.00€ TTC/m² pour des appartements dont la surface n'excède pas 40 m²
5.00€ TTC/m² pour les 20 m² supplémentaires
3.00€ TTC/m² au-delà de 60m²
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 2.00€ TTC/m²

FRAIS ET HONORAIRES DE LOCATION BAUX COMERCIAUX OU AUTRES

Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Le mandataire aura droit aux honoraires suivants, établis selon le tarif de son cabinet et détaillés s'il y a lieu sur la facture à établir, d'un montant de 15,00% TTC du loyer annuel hors charges. Il est précisé que ce taux de TVA est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

Cette rémunération sera partagée par moitié entre le bailleur et le locataire.

HONORAIRES DE GESTION

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (TTC)8,00 %

HONORAIRES GARANTIE DE LOYERS (TTC)2,90 %

HONORAIRES GARANTIE DE LOYERS + VACANCE LOCATAIRE (TTC)4.20 %

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

• Vacation (TTC / heures)..... 75,00 €

HONORAIRES DE TRANSACTION *

Montant de la vente inférieure à 15 000,00 € : Forfait 2 000,00 € TTC ;
Montant de la vente compris entre 20 000,00 et 60 000,00€ : Forfait 3 500,00 € TTC ;
Montant de la vente compris entre 60 000,00 et 100 000,00€ : 5,50% TTC ;
Montant de la vente compris entre 100 000,00 et 200 000,00€ : 5,00% TTC ;
Montant de la vente compris entre 200 000,00 et 500 000,00€ : 4,00% TTC ;
Montant de la vente de 500 000,00€ et au-delà : 3.50% TTC ;
Avis de valeur : 250,00 €

(* Honoraires à la charge du vendeur.